

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Céline Baux - La cure de Rougemont a-t-elle perdu son âme ?

Rappel

Le sujet des cures de l'Etat de Vaud est d'actualité et nous venons d'apprendre que six d'entre elles seraient mises en vente très prochainement.

Mes interrogations ne concernent néanmoins pas les cures projetées d'être vendues, mais celles qui resteront propriété de l'Etat. En effet j'ai pu constater que la cure de Rougemont, inhabitée depuis plusieurs années, a un grand besoin d'entretien. Chacun sait qu'un bâtiment ne recevant aucun soin et n'étant pas habité devient très vite décrépi. Malheureusement cela est bientôt l'adjectif que nous pourrions utiliser pour cette magnifique bâtisse, classée en note 2 au recensement architectural et située à l'entrée de l'un des plus beaux villages de notre canton, non loin de son château et de son église.

Force est de se demander si l'Etat a bien la volonté de s'occuper de ce bâtiment et de le rendre intéressant à la location. En conséquence, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes :

- *Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de louer la cure de Rougemont ?*
- *Le Conseil d'Etat a-t-il la volonté d'entretenir et assainir la cure de Rougemont et de ce fait d'y investir les montants nécessaires ?*
- *Est-ce que d'autres cures sont inhabitées dans notre canton et nécessitent une rénovation importante ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Souhaite développer.

(Signé) Céline Baux

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

En préambule, le Conseil d'Etat entend réaffirmer sa volonté ferme de préserver l'ensemble du patrimoine de première importance que constituent les cures vaudoises. Elles font en effet partie du patrimoine cantonal non seulement de par leur appartenance à un ensemble unique en Suisse, construit progressivement depuis la Réforme, mais également car certaines d'entre elles possèdent une valeur monumentale importante due à leur situation, leur architecture et leur typologie.

Le Conseil d'Etat s'engage – en fonction des moyens financiers à sa disposition – à poursuivre l'entretien des cures dont il reste propriétaire, soit un total de 130. Les cures de Goumoëns, Chavornay et Rances ont, par exemple, fait l'objet d'une rénovation. Celle d'Echallens est actuellement en chantier.

Si les travaux d'entretien de faible ampleur sont financés par le budget de fonctionnement de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), les travaux d'entretien plus conséquents nécessitent des crédits-cadres regroupant les besoins nécessaires à plusieurs sites.

Réponses

1. Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de louer la cure de Rougemont ?

L'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) a déclaré ne plus avoir besoin de cette cure depuis 2015. Dès lors, plusieurs échanges ont eu lieu avec la commune de Rougemont dans le but de donner à cette cure une affectation d'intérêt public. Les démarches n'ont pas abouti et depuis l'annonce de l'abandon du projet communal le 1^{er} mars 2018, le Conseil d'Etat cherche le moyen de valoriser ce bâtiment par une location à des privés. Il doit préalablement trouver le financement pour l'assainir.

2. Le Conseil d'Etat a-t-il la volonté d'entretenir et assainir la cure de Rougemont et de ce fait d'y investir les montants nécessaires ?

Selon les variantes d'interventions étudiées, les coûts s'élèvent entre CHF 300'000.- et CHF 600'000.- pour les rénovations extérieures de la cure, à savoir refaire les façades, les volets et les fenêtres.- alors que l'intérieur, très vétuste, nécessite une rénovation complète des boiseries, des revêtements de sols, ainsi que des sanitaires et de la cuisine. Comme évoqué plus haut, le Conseil d'Etat tient à trouver un financement global, non seulement pour la cure de Rougemont, mais également pour les autres cures qui sont propriété de l'Etat.

3. Est-ce que d'autres cures sont inhabitées dans notre canton et nécessitent une rénovation importante ?

Plusieurs cures dont celle de Rougemont, mais également Arzier, Denezy, et Dommartin sont pour l'heure vacantes car dans un état qui ne permet plus leur relocation immédiate. D'autres comme celles d'Epalinges, Commugny, Vufflens-le-Château et Bière ont besoin d'importantes rénovations pour être maintenues sur le marché locatif. Or ces rénovations dépassent le cadre des disponibilités du budget de fonctionnement de la DGIP. Dès lors, le Conseil d'Etat porte donc une réflexion sur la manière de financer ces gros travaux d'entretien.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 4 septembre 2019.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean